

# l'info municipale



MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition d'avril 1994

Vol. 2, no. 2

## Femme DE L'ANNÉE 1994

Madame Yolande Charette, femme de l'année 1994, est la fondatrice des Coeurs rythmés de Labelle. L'an dernier, cet organisme fêtait son 20e anniversaire. Cet ensemble vocal est composé de quarante choristes et de six musiciens. De par son existence, il nous a permis de découvrir des talents au sein même de nos familles. Madame Charette a fait connaître notre municipalité, puisque des spectacles ont eu lieu de Sainte-Agathe à Maniwaki. Dernièrement, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Gaston Blackburn, la félicitait pour son implication bénévole, au niveau culturel, depuis les 20 dernières années.



Monsieur le maire, Yvon Cormier, mesdames Yolande Charette, Claire Roberts-Davis, présidente du Cercle des fermières et membre du comité sélectif de la femme de l'année et Pauline Brousseau-Telmosse, conseillère responsable des loisirs, de la bibliothèque et de la piscine.

## EXPOSITION DE PEINTURE



Cette année, la Municipalité de Labelle a décidé de souligner plus spécialement le 8 mars 1994, journée de la femme, en invitant quatre femmes artistes peintres de chez nous, à venir exposer leurs oeuvres. Ce sont, mesdames Christine Bourdon, Lisane Chapleau, Marie-Paule Thibault ainsi que Madeleine Perreault-Cholette.



C'était une première, et ce fut un succès car il y a eu plus d'une centaine de visiteurs. Ravi de cette réussite, monsieur le maire, Yvon Cormier, a décidé d'allouer un budget de 300\$ pour acheter une oeuvre et ainsi



encourager nos artistes locaux. Suite à un tirage au sort madame Christine Bourdon a eu l'opportunité de recevoir ce montant pour une de ses toiles et ainsi collaborer au patrimoine de la Municipalité.



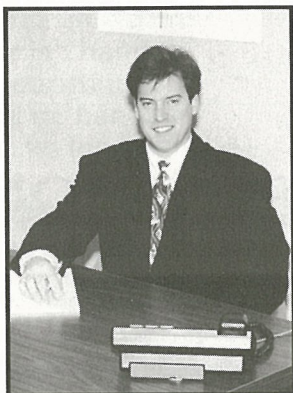


# l'info municipale

## INSPECTEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal est heureux d'accueillir dans ses rangs monsieur Giovanni Fiorio comme directeur des travaux publics.

Ingénieur de formation, monsieur Fiorio possède, par ailleurs, une très bonne expérience au niveau municipal.



## M.R.C. LES LAURENTIDES

M.R.C., cela vous dit quelque chose? Il s'agit de Municipalité régionale de comté. C'est un regroupement de municipalités au service de celles-ci.

Cet organisme a pour principaux mandats de voir à l'aménagement de l'ensemble de son territoire et de fixer les évaluations des propriétés pour le compte de ses municipalités-membres.

La M.R.C. les Laurentides, dont fait partie Labelle, regroupe 25 municipalités environnantes et couvre une superficie de 2 500 km<sup>2</sup> dont près de 85% est couverte de forêts, principalement de feuillus.

En 1992, la M.R.C. les Laurentides a créé la Société de développement économique des Laurentides inc. (S.D.E.L.). Cette société vise à aider les entreprises de son territoire, les personnes qui désirent y démarrer une entreprise ou toutes les personnes qui désirent y investir et ce, peu importe les secteurs d'activités. Avis aux intéressés! Avis aux jeunes entrepreneurs!

Pour vous informer à la S.D.E.L. 425-5555.

## VIDANGES

Avec le printemps qui arrive c'est aussi, souvent, le temps du grand ménage, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison. Vous vous demandez comment disposer de vos gros morceaux qui doivent aller au rebut?

Nous vous rappelons que la collecte des gros morceaux s'effectuera, comme par le passé, 2 fois au cours de l'été. Cette année une première cueillette se fera durant la semaine suivant la Saint-Jean-Baptiste. La deuxième cueillette aura lieu durant la semaine de la fête du travail lors des jours réguliers de ramassage.

En d'autres temps de l'année, il vous est toujours possible d'aller porter vos gros objets directement au site d'enfouissement de la Vallée de la Rouge.



## Connaissez-vous bien Labelle?

Nous avons pensé vous soumettre quelques questions pour vous permettre de mesurer vos connaissances sur Labelle. Vous trouverez les réponses à la dernière page.

**1 - Combien trouve-t-on de lacs et cours d'eau à Labelle qui sont officiellement nommés à la Commission de toponymie du Québec?**

- a) 14                      b) 29                      c) 41                      d) 69

**2 - Selon le règlement d'urbanisme, où est-il permis d'installer une corde à linge chez soi?**

- a) de chaque côté de la maison et à l'arrière  
b) n'importe où sur son terrain  
c) dans la cour arrière seulement  
d) aucune corde à linge n'est permise

**3 - Quel lac à Labelle est renommé, au Québec, pour la qualité de la plongée sous-marine qu'on peut y pratiquer?**

- a) le lac Labelle                      c) le lac Bélanger  
b) le lac Joly                          d) le lac Paradis

**4 - Quel est la longueur de notre réseau routier?**

- a) 75 km                      b) 97 km                      c) 112 km                      d) 143 km



## SAINT-JEAN BAPTISTE

Pour une sixième année consécutive, messieurs Gilbert Brassard et Yvan Piché, du Club de motoneige de Labelle, organisent les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

Comme l'a exprimé monsieur Gilbert Brassard récemment à l'Info municipal: "...nous sommes fiers d'être Labellois et nous avons à coeur de participer à la joie et au plaisir de nos concitoyens, durant cette fête".



Pour ce faire, il y aura donc, entre autres, un spectacle époustouflant de Hi! Ha! Tremblay le dimanche soir. De plus, pour les jeunes enfants, des manèges seront installés sur le site.

D'autres activités sont également prévues à l'occasion de l'année internationale de la famille. À ce sujet, l'Info municipal a eu l'opportunité d'assister à une réunion qui regroupait plusieurs organismes communautaires dans le but de souligner cet événement. Il y a été décidé, entre autres, qu'il y aura un "vrai" gros pique-nique familial. Alors, sortez vos nappes à carreaux rouges et blancs, vos paniers d'osier et amenez le soleil avec vous.

## ENSEIGNES ET AFFICHES

Très peu de citoyens connaissent la réglementation sur les enseignes et les affiches. Celle-ci est basée sur une orientation régionale que les Municipalités doivent adopter dans leur réglementation d'urbanisme.

Les principes de cette réglementation sont nombreux. Premièrement, l'affichage doit contribuer à l'ensemble de la qualité du cadre de vie en évitant de porter nuisance à d'autres activités. Par exemple, lorsqu'une enseigne est installée, celle-ci ne doit pas cacher les bâtiments ou les enseignes voisines. De plus, les enseignes devraient embellir l'environnement visuel et structurer les corridors routiers tout comme les bâtiments.

Deuxièmement, les enseignes doivent respecter le caractère des lieux. Les points de vue des paysages naturels ou architecturaux doivent être le moins possible cachés par celles-ci.

Troisièmement, l'affichage doit être partagé de façon équitable en assurant une certaine visibilité et lisibilité à chaque afficheur. Par exemple, si une enseigne énumère plusieurs articles, l'automobiliste n'aura pas le temps de lire les enseignes suivantes car il aura passé trop de temps

à lire l'enseigne précédente. Il faut donc que le message soit clair et facile à lire pour les passants que ce soit à pieds ou en automobile. De plus, la superficie et le nombre d'enseigne doit être limités, toujours dans le but d'éviter de cacher les enseignes voisines et les bâtiments et d'alourdir la lecture des passants.

Finalement, les affiches devront être construites avec certains matériaux afin qu'elles soient sécuritaires et de bonne qualité.

Notre réglementation sur les enseignes a donc été créée en tenant compte de ces principes. Pour certaines personnes, cette réglementation peut sembler sévère mais que feriez-vous si votre voisin cachait votre bâtiment en installant une très grande enseigne? Ou bien, est-il vraiment nécessaire d'afficher qu'il y a de la bière, des cigarettes, un centre de validation, des sous-marins, des brochettes, etc. pour attirer le client?



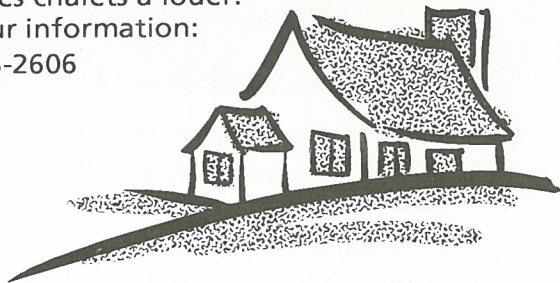


# l'info municipale

## **SAVIEZ-VOUS QUE?**

Vous cherchez un logement ou un chalet à louer? Vous en avez un à offrir? Pourquoi ne pas passer par la Chambre de commerce, au bureau touristique, puisqu'on y offre ce service de banque d'informations concernant les logements et les chalets à louer.

Pour information:  
686-2606



## **l'info municipale**

### **MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

1, rue du Pont, C.P. 390  
Labelle (Québec) J0T 1H0  
Téléphone : (819) 686-2144

**Direction**  
Pierre Delage

**Rédaction**  
Réjeanne Bradley  
Christiane Cholette  
Nathalie Legault

**Conception graphique**  
Concept Graphique Lisane

## **PERMIS**

Le printemps étant enfin arrivé, les rénovations et les constructions vont pouvoir débuter. Cependant, avant de commencer vos travaux assurez-vous d'avoir obtenu votre permis de la Municipalité?

En effet, que ce soit pour des rénovations extérieures ou intérieures, la construction d'un garage ou d'une remise, l'installation d'une enseigne, la démolition d'un bâtiment, l'installation d'une piscine, etc. vous devez obtenir votre permis ou votre certificat à l'hôtel de ville. Cette précaution permet de vérifier la conformité de vos travaux à notre réglementation d'urbanisme pour avoir un cadre de vie agréable et de qualité. Cependant, n'oubliez pas de vous présenter au moins une semaine avant de débuter vos travaux afin d'étudier votre dossier et de préparer votre permis.

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable du service de l'urbanisme, madame Nathalie Legault. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

## **Connaissez-vous bien Labelle?**

### **(RÉPONSES)**

- 1) d : pas moins de 69 lacs et cours d'eau sont officiellement identifiés et nommés à la Commission de toponymie du Québec.
- 2) c : dans la cour arrière seulement.
- 3) b: c'est le lac Joly qui est reconnu par les plongeurs de diverses associations de la région, de Montréal et d'ailleurs au Québec.
- 4) c : la longueur du réseau routier de Labelle est de 112 km.